

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 NOVEMBRE 21017**

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX

Absents excusés : Mme CAIGNON, Mr SACHOT.

Mme Nadine GAUVRIT a été désignée secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

1 – PRESENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Le Vice-Président Mr Raymond MARTINEAU ainsi que Mme Marion CARTRON, salariée chargée d'animation et de commercialisation, sont venus présenter au conseil le fonctionnement de l'Office de Tourisme (O.T.) du Pays de Pouzauges, ainsi que ses missions et quelques statistiques. De statut associatif, l'O.T est géré par un conseil d'administration représentant les 10 communes du Pays de Pouzauges. Pour rappel, Mme Nadine GAUVRIT, conseillère municipale, représente la commune.

2 – FIXATION DES TARIFS 2018 (067-17)

A) TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de 2017 de 1 %, ce qui donne les tarifs suivants pour 2018 :

← Location du Foyer Rural

MANIFESTATIONS ORGANISEES	SALLE 1	SALLE 2	SALLES 1 ET 2
Vin d'honneur avec cuisine, vaisselle comprise	86 €	63.50 €	128 €
Vin d'honneur suite à une sépulture à Monsireigne (tarif unique pour famille de la commune ou hors commune)	86 €	63.50 €	128 €
Repas de familles, banquets (sans la cuisine)			
← été à partir du 1 ^{er} mai	126 €	86 €	212 €
← hiver à partir du 1 ^{er} novembre	168.50 €	106 €	274.50 €
Forfait pour la gym et la zumba (somme demandée en début de saison au professeur)	168.50 €		
Cuisine	53.50 €	53.50 €	53.50 €
Assemblées générales et réunions commerciales avec cuisine	86 €	63.50 €	128 €
Scène avec ou sans écran	33.50 €		33.50 €
Préparation veille de vin d'honneur de mariage	43.50 €	33.50 €	63.50 €
Mariages avec cuisine et scène + prép. la veille	424 €		530 €
Location le lendemain d'un mariage	126 €	86 €	212 €
Location pour les conscrits (1 fois par classe)	gratuit	gratuit	
Ecran seul et ou sono	27.50 €	20 €	27.50 €
Vidéoprojecteur	20 €		

<i>le lendemain, la location sera de 50 % de la salle louée</i>			
EXTERIEUR A LA COMMUNE : LES TARIFS CI-DESSUS SONT MAJORES DE 50 %			
ASSOCIATIONS LOCALES – sono et écran compris			
Assemblées générales ou repas non lucratifs avec cuisine	52.50 €	52.50 €	73.50 €
Divers concours, théâtres, vide grenier, kermesse avec cuisine	52.50 €		73.50 €
Boums, soirées disco- repas, spectacle avec repas à but lucratif avec cuisine	73.50 €	52.50 €	127.50 €
Assemblées générales, réunions sans cuisine et expo-vente	gratuit	gratuit	gratuit
Scène	33.50 €		33.50 €
Arbre de Noël	gratuit	gratuit	gratuit
VAISSELLE			
louée en plus des locations de salle			
personnes de la commune : 24 € la journée			
personnes hors commune : 34.00 € la journée			

En ce qui concerne une demande de location que du bar avec cuisine par une association locale, le conseil décide de ne pas louer le bar seul, qui peut empêcher une location de la salle N°1. En conséquence les associations peuvent louer soit la salle 1 avec cuisine (73.50 €) soit la salle 2 avec cuisine (52.50 €).

La salle N°3 ne servira que pour les réunions.

Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée en même temps que les locations pour les particuliers ou les associations au prix suivant :

* l'assiette creuse ou plate	1,58 €	* le légumier	12,55 €
* l'assiette à dessert	1,68 €	* le plat ovale	12,38 €
* la tasse de café	0,90 €	* la louche	4,16 €
* le couteau, la cuillère, la fourchette (l'unité)	0,56 €	* le pichet	1,93 €
* la cuillère à café	0,30 €	* la corbeille osier	1,07 €
* Le verre ballon	1,07 €	* le casier verre case	43,86 €
* Le verre empilable	0,61 €	* le casier verre	26,12 €

B) TENNIS (tarifs inchangés)

Tennis

* Sirénémontains

2 € de l'heure sans électricité

4 € de l'heure avec électricité

* Hors commune

6 € de l'heure sans électricité

8 € de l'heure avec électricité

C) PHOTOCOPIES (tarifs inchangés)

la feuille A4	0,40 €	la copie A4 noir et blanc pour les associat.	0,05 €
la feuille A4 recto-verso	0,60 €	la copie A4 couleur pour les associations	0,30 €
la feuille A3	0,60 €	la feuille A3 couleur « « «	0,50 €
la feuille A3 recto-verso	0,80 €		
la feuille A3 couleur	1,00 €		

3 – LOCATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE N°3 POUR UN VIN D'HONNEUR SUITE A UNE SEPULTURE (068-17)

Monsieur le Maire informe le conseil que le samedi 21 octobre toutes les salles étaient utilisées pour un concours de palets. Une famille de Monsireigne a sollicité, ce jour-là, une salle pour un vin d'honneur, suite à une sépulture. La salle N°3 a été proposée, à titre tout à fait exceptionnel. De ce fait le conseil doit fixer un tarif de location pour cette salle. Il pourrait être de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil :

→ décide d'appliquer un tarif de 50 € pour cette location qui reste exceptionnelle.

4 – TARIFS 2018 DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ET DU SITE CINERAIRE (069-17)

Le Conseil Municipal,

- Décide de fixer les tarifs de 2018 comme suit :

CIMETIERES	Tarifs 2018		
- Concession (2 m ²) quinze ans - Concession (2 m ²) cinquantenaire	25 € 75 €		
SITE CINERAIRE	Tarifs		
	Concession	Utilisation d'une case	Total
Tarif caverne : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	303 €	378 €
Tarif module alvéolaire : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	900 €	975 €
Jardin du souvenir : Cendres dispersées Petite plaque (gravure à la charge de la famille)	-	-	50 €

5 – TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2018 ET PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (070-17)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la redevance assainissement 2017 est de 1.18 € le m3. Il a été augmenté de 2.60 % en 2014. Il propose au conseil de le majorer de 1.70 % pour le porter à 1.20 € le m3 en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- le tarif de l'assainissement pour l'année 2018 sera de 1.20 € le m3,
- Le forfait qui sert de base de calcul pour la redevance assainissement et qui concerne les foyers ayant deux sources d'alimentation ou seulement un puits sera maintenu à 35 m3 par personne et par an.

D'autre part, le conseil maintient le montant de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) à 765 € pour les constructions nouvelles et les constructions existantes (réhabilitations de logements raccordables au réseau ainsi que les maisons actuellement non raccordées mais raccordables au réseau existant) et à 383€ pour les ateliers artisanaux.

6 – TARIF DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Mr le Maire informe le conseil que la taxe d'aménagement a été fixée à 1 %, par délibération du conseil du 25 novembre 2014. En sont exonérés entre autres les abris de jardin. Le conseil peut modifier son taux avant le 30 novembre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil maintient le taux de la taxe d'aménagement à 1 %.

7 – VERSEMENT DE L'AVANCE AU BUDGET GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES (071-17)

Mr le Maire informe le conseil que la commune n'aura les éventuels accords de subventions pour financer les travaux du restaurant « le Cap » qu'en 2018. De ce fait, considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions les travaux d'aménagement portés sur le budget annexe dénommé « Gestion des Activités Commerciales » il est nécessaire de verser, comme prévu par décision modificative N°3 du budget communal, la somme de 28 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

1°) DECIDE d'accorder une avance remboursable de 28 000 € du budget principal au budget annexe dénommé « Gestion des Activités Commerciales ».

2°) DIT que cette avance sera remboursée à la commune en fonction des possibilités du budget annexe Gestion des Activités Commerciales.

3°) DONNE tout pouvoir au Maire ou un adjoint pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

8 – TRAVAUX A L'EGLISE ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL (072-17)

Mr le Maire informe le conseil, qu'une décision modificative est nécessaire pour réajuster le budget communal.

Le conseil municipal :

→ décide d'effectuer la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
66	6688	Autres	600		Frais sur ligne de trésorerie
75	752	Revenus des immeubles		600	Locations complémentaires
TOTAL			600	600	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
21	2184	81	Mobilier	- 8 000		Aménagement zone de loisirs
21	2188	81	Autres im.corporelles	- 1 290		Aménagement zone de loisirs
21	2138	82	Autres constructions	+ 9290		Pour les travaux de l'Eglise
TOTAL				0	0	

9 – DELEGATION AU MAIRE (073-17)

Mr le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2017, le conseil a autorisé le Maire ou un adjoint à réaliser auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 €. La date d'échéance finale est fixée au 20/04/2018. Il précise que compte tenu des subventions à encaisser et des dépenses à mandater, il est possible que cette ligne soit insuffisante et propose au conseil de lui donner délégation pour une ligne de trésorerie complémentaire sur la base d'un montant maximum défini par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil :

☞ donne délégation au Maire pour réaliser une ligne de trésorerie complémentaire sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.

10 – AVENANT AU MARCHE PELLETIER POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DECISION MODIFICATIVE (074 et 075-17)

Monsieur le Maire donne le récapitulatif des modifications qui seraient à apporter par rapport au marché initial, ce qui donne la plus-value suivante :

<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT base</u>	<u>Avenants Précédents</u>	<u>Avenants H.T.</u>	<u>Nouveau montant H.T.</u>	<u>Variation totale</u>	<u>Commentaire</u>
PELLETIER TP	354 781.00 €	/	9 849.66 €	364 630.66 €	+ 2.78%	Drainage des fonds de terrassement, Purge Passage de l'ass. sous chaussée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant la nécessité de faire réaliser ces travaux :

- accepte cette plus-value,
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant à intervenir,
- dit que les crédits sont inscrits sur la décision modificative N°2 du budget assainissement voté comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
011	61528	Autres	- 2 895		Entretien et réparation sur biens immobiliers
023	023	Virement de la section d'investissement	+ 2895		
TOTAL			0	0	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation		2 895	
23	2315	ONA	Immobilisation corpor.	- 1 920		Crédits pour le lot. Des Acacias
13	131	10004	Subvention d'équipement	-	4 815	Subv. complémentaire pour les travaux d'assainissement
23	2315	10004	Immobilisations corpor.	+ 9 630		Crédits manquants à l'opération d'extension de la lagune
TOTAL				7 710	7 710	

Le conseil est informé de la déclaration d'un sous traitant pour les travaux de la lagune. Il s'agit d'Alliance Paysage de la Chaize-le-Vicomte.

11 – INSTALLATION D'UN DOCTEUR ET CONDITIONS

Un Docteur d'origine roumaine Mme Adriana POPESCU, inscrite à ce jour à l'ordre des Médecins du Morbihan et qui a exercé quelques mois des remplacements à St-Mesmin, se propose de venir s'établir à Monsireigne.

Le docteur POPESCU fait actuellement les démarches pour être inscrit à l'Ordre des Médecins de Vendée. Son installation dans le cabinet médical pourrait être effective assez rapidement.

Afin de l'aider à s'installer, elle souhaite que la commune lui mette gratuitement à disposition le cabinet médical et le studio pendant un certain nombre de mois. La mairie, a en amont, demandé à la Préfecture si cette demande était recevable. Du fait que la commune est

classée en zone fragile, elle peut attribuer des aides destinées à favoriser l'installation de professionnels de santé. Une convention doit être établie entre la collectivité, les organismes d'assurance maladie et le professionnel de santé.

Mr le Maire rappelle que lors de l'installation du Dr CRISTESCU, en janvier 2016, le conseil avait accordé trois mois de loyers gratuits. La location (cabinet + studio) est passée ensuite à 450 € par mois. Le conseil a pris connaissance des tarifs pratiqués dans d'autres communes (Mouchamps, St-Mesmin, Montournais, maison médicale de Pouzauges, des Herbiers). Après en avoir délibéré, le conseil propose au Docteur POPESCU de louer le cabinet médical et le studio pour 225 € par mois pendant 1 an. Une caution de 450 € lui serait demandée.

Mrs BOCQUIER, CHATEIGNER et Mme GODREAU rencontreront le Dr POPESCU le lundi 20 novembre, à 19 H, à la mairie, pour lui faire cette proposition. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil, fixée au 12 décembre.

12 – REFLEXION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Mr Joël CHATEIGNER, 1^{er} adjoint, responsable des bâtiments, a donné connaissance au conseil de la réunion de la commission bâtiments du 18 octobre dernier. Celle-ci avait pour but de visiter le foyer de jeunes pour éventuellement y transférer la bibliothèque. Le foyer de jeunes pourrait revenir dans la salle N°3. Aucune décision n'a été prise pour l'instant. Ce n'est qu'une éventuelle possibilité.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 25 novembre. Mr le Maire, Mr CHATEIGNER et Mme GODREAU ainsi que les jeunes et les parents accompagnateurs pour réfléchir à ce projet y sont conviés.

13 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) RELATIF AU TRANSFERT DE CHARGES DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (076-17)

Mr le Maire informe le conseil que la commission avait examiné l'impact dans la loi NOTRe, du transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes, de l'intégralité des zones d'activité économique (ZAE) dans le cadre de la modification de la compétence actions de développement économique.

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer les montants des charges transférées par les communes à la communauté de communes. En ce qui concerne Monsireigne, il n'y pas de transfert de voirie, d'éclairage public, ni d'espaces verts.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire :

- Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT,

14 – APPROBATION DU TRANSFERT DU PATRIMOINE « ECLAIRAGE PUBLIC » DES ZONES D'ACTIVITES DES COMMUNES » VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (077-17)

Mr le Maire informe le conseil que pour faire suite au transfert de charges des zones d'activités économiques (ZAE) des communes vers la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, il convient d'acter le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités vers la communauté de communes du Pays de Pouzauges ».

En ce qui concerne Monsireigne, il n'y pas de transfert d'éclairage public.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire :

- Approuve le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités des communes vers la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

15 – INFORMATIONS DIVERSES

☞ **TRAVAUX AU PETIT CLOU** : L'entreprise Eiffage a désigné un sous- traitant. Il s'agit de Charier TP Sud – Agence de Cerizay.

Mr le Maire a informé le conseil que des bandes en résine gravillonnée beige ont été posées à l'entrée du Petit Clou en venant de Chavagnes-les-Redoux. Les riverains se plaignant du bruit lors du passage des véhicules, une réunion entre l'agence routière, la SAET, maître d'œuvre et l'entreprise Eiffage a eu lieu. Depuis les bandes ont été supprimées.

☞ **TRAVAUX DE VOIRIE** : Dominique BROSSEAU a informé le conseil qu'il était toujours en attente de devis de l'entreprise Jean-Yves MARY.

☞ **MISE EN CONCURRENCE DES ASSURANCES DE LA COMMUNE** : Delta Consultants a été retenu pour effectuer le règlement de consultation et les cahiers des charges des différents lots :

- 1 – dommages aux biens et risques annexes,
- 2 - Responsabilité Civile et risques annexes,
- 3 – protection juridique et risques annexes,
- 4 – véhicules à moteur et risques annexes,

Le retour des plis est prévu pour le jeudi 30 novembre 2017, à A12 H.

Le Maire, dans le cadre de sa délégation, choisira l'assureur en décembre, après une vérification des offres par le cabinet Delta Consultants, pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2018.

16 – TELETHON

Mmes Anne GODREAU, Anne BRAUD et Mrs Joël CHATEIGNER, Vincent ROULLEAU, Michel GABORIT tiendront une permanence pour la tenue du bar, aux Vallées, le vendredi 8 décembre, à partir de 18 H 30.

Les imprimés donnant le déroulement des différentes manifestations et les bulletins de réservations (pizzas, croissants, pains) vont être distribués pendant la semaine 47.

17 – COLLECTE DES COQUILLES D’HUITRES

La collecte se fera devant le Foyer Rural :

→ le mardi 26 décembre 2017 de 11 h à 13 h.

→ le mardi 2 janvier 2018 de 11 h à 13 h.

NB : **Seulement des coquilles d’huîtres**, pas d’autres crustacés ou papier ...

18 - PROCHAINES REUNIONS

- **Réunion pour le PADD (Projet d’Aménagement et de Développement Durable)** : les conseillers sont invités à cette réunion, qui est fixée au 16 novembre à 18 H à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.
- **Gestion des déchets ménagers** : Tous les conseillers sont invités à une réunion du SCOM, le jeudi 30 novembre, à 18 H 30 à l’Echiquier de Pouzauges, pour la présentation du contexte actuel de la gestion des déchets ménagers.
- **Conseil Municipal**
le mardi 12 décembre à 20 H 30
le mardi 16 janvier 2018, à 20 H 30
- **Vœux de la municipalité**
le vendredi 19 janvier 2018, à 18 H 30

Vu par le secrétaire de séance : Nadine GAUVRIT
Le Maire : Michel BOCQUIER



